

SYNDICAT **I**NTERCOMMUNAL POUR LE **D**EVELOPPEMENT DE LA
COMMUNICATION
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 15 AVRIL 2019

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le 8 avril deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

Présents

CHAMBOURCY	Caroline DOUCET, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Virginie MINART-GIVERNE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
MAREIL-MARLY	Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Angus ERSKINE, DELEGUEE TITULAIRE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Sabine GILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
POISSY	Laurence LELARGE, DELEGUEE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
	Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Gilles DJEYARAMANE, DELEGUE SUPPLEANT
	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	30
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)		1
QUORUM	:	35
<u>Délégués présents</u>	:	15
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le neuf avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis FAIST, Vice-Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Présents

ANDRESY
CHAPET
CHATOU
CROISSY-SUR-SEINE
L'ETANG-LA-VILLE
LE PECQ
LE PORT-MARLY
LE VESINET
MAREIL-MARLY

MEDAN
MEULAN-EN-YVELINES
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ORGEVAL
SIVOM MAISONS-MESNIL

Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE
Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Angus ERSKINE, DELEGUEE TITULAIRE
Sabine GILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Laurence LELARGE, DELEGUEE TITULAIRE
Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

AIGREMONT
ANDRESY

BOUGIVAL
CHANTELOUP-LES-VIGNES

L'ETANG-LA-VILLE
LE PECQ

LE PORT-MARLY
LES ALLUETS-LE-ROI

LOUVECIENNES

MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI

MORAINVILLIERS

NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ORGEVAL

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

TRIEL-SUR-SEINE

VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET

SIVOM MAISONS-MESNIL

Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT
Lydie CREPPY, DELEGUEE TITULAIRE
Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
Florence GENOUVILLE, DELEGUEE TITULAIRE
Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE
Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
Cédric PEMBA-MARINE, DELEGUE SUPPLEANT
Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
Robert COPIN, DELEGUE TITULAIRE
Viviane DOSSET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Baptiste CLAUZURE, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT
Cécile MANSUY,
Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michel CAMPENON, DELEGUE SUPPLEANT
Marcel DERUE, DELEGUE TITULAIRE
Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Laure MEUNIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Thérèse COCHARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT
Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE
Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE
Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE SUPPLEANT
Chantal POTTIER, DELEGUEE TITULAIRE
Henriette LARRIBAU, DELEGUEE TITULAIRE
Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

**ACHERES/AIGREMONT/AUBERGENVILLE/BOUAFLE/BOUGIVAL/CARRIERES-SOUS-
POISSY/CHAMBOURCY/CHANTELOUP-LES-VIGNES/LESALLUETS-LE-ROI/LOUVECIENNES/MARLY-LE-
ROI/MEDAN/MORAINVILLIERS/ POISSY/ SAINT-NOM-LA-BRETECHE/ TRIEL-SUR-SEINE/ VERNEUIL-
SUR-SEINE/ VERNOUILLET/ VILLENES-SUR-SEINE**

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	30
<i>SIVOM (composé de 2 communes)</i>	:	1
<i>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</i>		1
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u><i>Délégués présents</i></u>	:	17
<u><i>Délégués comptant pour le vote</i></u>	:	17

Monsieur FAIST, troisième Vice-Président, préside la séance en lieu et place de Monsieur AMADEI qui a dû s'absenter. Il ouvre la séance à 18h00.

Madame CARLIER, représentant la Ville de PORT-MARLY, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur FAIST rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

FINANCES

- Budget primitif 2019
- Reprise anticipée des résultats 2018
- Questions diverses

Monsieur FAIST demande aux élus s'ils sont d'accord pour commencer par la reprise anticipée des résultats 2018 qui est inscrite dans le budget, il indique qu'il est impossible d'inscrire le résultat dans un budget s'il n'y a pas eu de délibération pour le reprendre.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018

Monsieur FAIST présente la délibération.

Il signale que depuis que les élus sont au sein de ce Syndicat, le montant en investissement est toujours identique puisqu'il n'y a pas d'investissement au sein de ce Syndicat.

Il propose aux élus de voter.

Sans observation particulière, le comité adopte, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats 2018.

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur FAIST présente le budget primitif 2019 et signale qu'il n'y a pas vraiment de surprise par rapport au Rapport d'Orientation Budgétaire voté lors du précédent comité. Il rappelle que la subvention versée par le Syndicat à Yvelines 1^{ère} dans le cadre de la liquidation devait servir, notamment, à faire cette clôture dans de bonnes conditions pour les salariés, ce qui a été fait. Il signale que la subvention a suffi pour le moment mais qu'il reste toutefois, au niveau de l'association Yvelines 1^{ère}, les frais d'avocats, notamment par les prudhommes, ou les discussions entre les avocats des salariés et l'avocat du Syndicat.

Monsieur VINTRAUD tient à préciser qu'il y aura également quelques frais de commissaire aux comptes et autres pour la liquidation elle-même, qui va démarrer. Le reste, qui est vraiment du ressort du Syndicat, concerne le traitement des archives.

Monsieur FAIST fait observer que l'aide complémentaire de 20 000 € pour ces frais supplémentaires fera l'objet d'un résultat de clôture du Syndicat, si finalement elle n'était pas utilisée.

Il poursuit avec la question de l'archivage, tout en précisant que les archives ne seront peut-être pas toutes traitées pour des mises à disposition, notamment les reportages du PSG ou les reportages sur le Festival de Cannes. A contrario, les sujets sur les communes membres du Syndicat, dans le journal ou bien un reportage particulier,

seront bien archivés et il pense qu'il sera intéressant que le travail nécessaire sur ces archives soit fait par le Syndicat. Il rappelle qu'il faut les vérifier, les indexer (vérifier leur contenu), décider de ce qui est à numériser ou archiver et qu'il s'agit donc d'un travail important. Il ajoute que, suite à un accord avec l'INA et les Archives départementales, ces deux organismes vont récupérer les documents une fois numérisés et les mettre à disposition des communes du Syndicat. Il demande si une rencontre a eu lieu pour établir ce dernier chiffrage de 200 000 €.

Monsieur SAILLARD le confirme.

Monsieur FAIST précise que le bureau a souhaité faire exécuter ce travail par des professionnels et avec un contrat réel, pour pouvoir avoir un délai de réalisation de cet archivage quasiment connu avant le début. Il rappelle qu'une autre proposition, mais qui n'a pas été retenue ni dans le ROB, ni dans le budget, consistait à prendre des pigistes ou des stagiaires pour faire ce travail. De fait, il précise que tous les élus souhaitent que ce budget soit le dernier du Syndicat, et ont donné mission au Directeur Général des Services pour préparer tout le travail à faire afin de clôturer ce Syndicat d'ici à la fin de l'année. Il y aura des questions juridiques entre Yvelines 1^{ère} et le Syndicat, mais il rappelle l'objectif, déjà signalé dans le ROB et ce soir avec l'accord du président, qui est de fermer le Syndicat durant cet exercice et de ne pas imposer aux successeurs éventuels, d'autres ou eux-mêmes, à devoir poursuivre cette clôture. Il précise que cette somme s'inscrit en dépenses de fonctionnement. Concernant le chapitre 022 des dépenses de la section d'exploitation, il explique que, pour utiliser une dépense imprévue et pour l'affecter à un autre compte, il faut une réunion syndicale car c'est bien le Syndicat qui décide de l'affectation et non pas le Président.

Il poursuit avec les recettes et signale que le montant de la participation des communes est identique à celle de l'année dernière et sera levée pour 2019, ce qui permet d'équilibrer le budget avec la reprise des résultats. Il ajoute, concernant ces communes, de ne pas faire de différence entre communes câblées ou non câblées. Il pense que cela ne devrait pas poser de problème aux élus puisque tout cela a été plus ou moins inscrit dans les budgets des communes, que ce soit, de manière fiscalisée ou budgétisée.

Monsieur FAIST demande s'il y a des questions.

Monsieur LESPAGNOL souhaite avoir des précisions concernant l'archivage car il n'a pas pu être présent à la dernière séance et n'a pas reçu de compte rendu. Il demande s'il y a eu la rédaction d'un cahier des charges en la matière.

Monsieur SAILLARD mentionne que, lors de la dernière réunion, les élus ont confirmé que cet archivage aurait lieu et c'était d'ailleurs toute la question du ROB. Il informe que quatre personnes de l'INA sont venues le 19 mars dans les locaux du Syndicat et sont allées voir les locaux d'Yvelines 1^{ère}. Suite à cette réunion, l'archiviste de la ville a scanné les classeurs qui retracent les émissions avec les noms clés, le nom des communes et les a envoyés à l'INA. Il précise que cet institut doit proposer un projet de convention de partenariat pour les prestations et surtout aider le Syndicat à la rédaction du cahier des charges qui sera proposé. Il signale que leur retour est attendu. L'objectif est de lancer le marché au mois de mai si possible, au plus tard début juin, pour une prestation qui démarrerait en septembre, peut-être en juillet si l'analyse des réponses se fait très vite.

Monsieur FAIST précise que l'INA communiquera des noms de sociétés spécialisées avec lesquelles il travaille.

Monsieur LESPAGNOL fait observer que, dans ce cas, l'INA est pris comme un consultant, ce qui n'est pas vraiment son rôle.

Monsieur FAIST répond que oui dans un premier temps, mais gratuitement.

Monsieur SAILLARD confirme qu'il n'y a pas de paiement et, pour être honnête, le SIDECOM est composé aujourd'hui, d'administratifs tel que lui-même, sans connaissance des techniques de l'archivage.

Monsieur LESPAGNOL indique, travaillant dans ce domaine, qu'il avait rencontré **Madame JUBERT** il y a environ deux ans dans les locaux puisqu'il y avait encore la volonté de changer de locaux à l'époque, et il avait mis l'accent sur la problématique de l'archivage, car dans les couloirs il y avait des cassettes un peu partout. Il raconte qu'il en avait parlé avec elle et lui avait donné un budget approximatif sur l'upgrade de tous les équipements ainsi que sur la partie archivage. Il insiste à nouveau sur le fait que l'INA n'est pas un consultant et se demande quelle société l'INA va consulter.

Monsieur SAILLARD fait remarquer que l'INA ne va pas consulter pour le Syndicat. Il explique que la problématique actuelle est : pour qui et pour en faire quoi. Aujourd'hui l'INA est prêt à prendre les archives et à les utiliser, à permettre des accès privilégiés aux communes du SIDECOM et, puisqu'il s'agit des Archives Départementales qui vont travailler avec le Syndicat, de donner des accès spécifiques. Il indique qu'il fallait avoir un « réceptacle » et l'INA a accepté. A partir de là, l'INA ne va pas être prestataire mais comme ce sont eux qui vont les utiliser et que ce sont eux qui ont des besoins, ils expriment ces besoins à travers de ce qu'ils voient ici et ils aident le Syndicat à dégrossir le travail au vu de leur expérience du sujet. Il signale que la personne qui s'occupe de cette mission d'archivage au SIDECOM est la responsable du service juridique et qu'il y a des spécifications techniques qui ne sont bien sûr pas comprises.

Monsieur LESPAGNOL fait observer que l'INA se propose d'héberger la plateforme, c'est très bien et que c'est ce qu'il fait sur d'autres médias. Cependant, il fait observer qu'avant d'héberger une plateforme, il faut numériser et indexer, faire des consultations, définir le format pivot, le temps de travail. Il se dit interpellé par le montant de 200 000 €.

Monsieur SAILLARD est tout à fait d'accord mais signale que ce montant a été fixé car le Syndicat ne travaille pas qu'avec l'INA, mais également avec les Archives Départementales et l'archiviste de la ville de Saint-Germain-en-Laye qui accepte de les accompagner. Il fait observer, comme il a été très bien indiqué précédemment, que la personne qu'il a rencontrée à l'époque n'était pas du SIDECOM, mais d'Yvelines 1^{ère} et que les compétences dans ce domaine étaient chez Yvelines 1^{ère}. Il mentionne que le Syndicat s'est donc entouré de personnes dont c'est le métier à savoir d'une part, l'archiviste de Saint-Germain-en-Laye car la plupart des archives sont dans cette commune, hors numériques, et que ce sera une plateforme de transit, et d'autre part des Archives Départementales car elles acceptent, et c'est le deal, de payer le stockage, sans paiement de la part du SIDECOM, et enfin l'INA car il va accueillir ces archives sur ses espaces qui vont être loués par les Archives Départementales, les mettre en ligne et ainsi permettre aux gens de les utiliser. A partir de cela, ces trois entités sont venues et ont visionné des cassettes afin d'évaluer le travail. Il explique qu'il y a tout d'abord un travail de récolement et de rétro-conversion, ensuite de numérisation avec un logiciel qui permet de retrouver les informations, grâce à des mots clés, par un moteur de recherche.

Monsieur SAILLARD sur les montants, il estime qu'à partir du moment où des spécialistes annoncent des chiffres, il faut en tenir compte, et il cite de mémoire 16 500 € pour reconnaître l'état des archives, 120 000 € ou 130 000 € pour la numérisation et mots clés et enfin 45 000 € pour la prise en charge de formats qui sont très anciens. Le Syndicat est parti sur ce système et il rappelle ce qui avait été dit lors du DOB, à savoir qu'une fois reçues toutes les réponses des entreprises, un bilan sera fait, car si le montant est finalement à 450 000€, il est évident qu'il y aura un autre questionnement sur l'ampleur de l'archivage.

Monsieur HUSSON demande si les interlocuteurs ont parlé de format pivot au niveau numérique.

Monsieur SAILLARD pense qu'ils en ont sans doute parlé, mais n'étant pas spécialiste, ce terme ne l'a pas marqué. La personne qui suit cela au SIDECOM pourrait mieux en parler.

Monsieur HUSSON demande si les interlocuteurs ont sensibilisé Monsieur SAILLARD sur la grosse problématique de la migration d'une archive, car archiver, documenter et mettre sur une plateforme c'est bien, mais au bout de 5 ans, il faut tout refaire.

Monsieur SAILLARD répond qu'effectivement il y a la question des formats et du devenir des formats mais également l'autre question sur laquelle les interlocuteurs ont insisté à savoir l'archivage physique. Il explique qu'il faut un format pour aller sur la plate-forme, un format de sauvegarde et les archives physiques qui sont à Saint-Germain-en-Laye, qui y resteront pour l'instant, mais qui seront ensuite transférées aux Archives Départementales y compris pour le papier et les cassettes. Il fait observer qu'ici il répond sur tous ces sujets qui les ont interpellés, mais mentionne que le retour de l'INA est attendu qui doit les aider à rédiger un cahier des charges qui correspond à une prestation attendue pour ce genre de travail. Il ajoute qu'il s'agit d'une phase précédant ce cahier des charges.

Monsieur LESPAGNOL demande si des noms de sociétés ont été communiqués par l'INA.

Monsieur SAILLARD signale qu'il doit y avoir ces noms.

Monsieur FAIST fait observer que, de toute façon, il y aura une consultation ou un appel d'offre et que cela ne sera pas de gré à gré.

Monsieur SAILLARD le confirme et indique que cela ne sera pas avec une entreprise de l'INA car il n'est pas possible au Syndicat de travailler avec un prestataire qui a un marché avec l'INA car il ne s'agit pas de la même personne publique.

Monsieur LESPAGNOL signale qu'il est question ici du budget pour la création de ces archives et la mise à disposition sur une plateforme, mais quid du budget des années à venir, notamment de la maintenance obligatoire tous les ans et ensuite la migration

Monsieur SAILLARD signale que la maintenance est faite par les Archives départementales.

Monsieur FAIST précise qu'il y a également l'INA et que ces deux organismes prennent la responsabilité ensuite puisque le SIDECOM n'aura plus d'existence.

Un élu insiste pour savoir si ce sont bien ces deux organismes qui vont supporter tous les coûts de maintenance et de migration.

Monsieur FAIST le confirme et signale que l'objectif est que l'accès pour les communes du Syndicat soit gratuit.

Monsieur SAILLARD confirme que cela sera gratuit.

Monsieur FAIST ajoute que pour d'autres personnes qui voudraient utiliser ces archives, ce sera payant.

Un élu demande quand aura lieu le retour afin de pouvoir affiner ce budget archives.

Monsieur FAIST souhaite qu'une relance soit faite auprès de l'INA pour leur signifier que le Syndicat est pressé d'obtenir leur retour car il rappelle qu'il faudrait lancer le marché fin mai ou début juin, sachant, comme chaque élu le sait, que des délais sont nécessaires ensuite pour les réponses et les dépouillements des offres. Il répète à nouveau que l'objectif, en fonction des réponses et des délais à réaliser, est que ces archives soient sorties du Syndicat et d'Yvelines 1^{ère} vers la fin septembre et souligne que ceci serait idéal.

Monsieur VINTRAUD fait observer qu'il est très important que ces archives partent rapidement, car le Syndicat continue à payer une assurance. Il mentionne qu'il a été évoqué précédemment les archives au rez-de-chaussée des anciens locaux d'Yvelines 1ère, mais que tout le premier étage de ces locaux en est saturé également. Il ajoute que tous les élus sont d'accord pour un timing le plus court possible.

Sans autres observations, **Monsieur FAIST** demande aux élus de voter ce budget.

Le budget primitif 2019 est voté, à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LESPAGNOL demande s'il y aurait une possibilité d'être présent lors de discussions ou de réunions de travail sur ce sujet avec l'INA ou autre.

Monsieur FAIST précise que la Commission d'Appel d'Offres fera le dépouillement et celle-ci est déjà créée.

Monsieur SAILLARD répond que si Monsieur LESPAGNOL veut piloter un groupe de travail sur ce sujet, en tant qu'élu du SIDECOM, c'est tout à fait possible.

Un élu indique que ce n'était pas son but, mais qu'il s'agissait plutôt d'être à l'écoute.

Monsieur SAILLARD réaffirme qu'en tant qu'élu du SIDECOM, il n'y a pas de problème, par contre, comme c'est son activité professionnelle, si cela l'intéresse de pouvoir travailler sur ce sujet-là, c'est plus problématique.

Monsieur LESPAGNOL répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir au niveau de sa société si la crainte est celle d'un éventuel conflit d'intérêt.

Monsieur SAILLARD, dans ce cas, indique que Monsieur LESPAGNOL peut apporter son expertise, sous réserve de ce qu'en pensent le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur FAIST estime que si effectivement Monsieur LESPAGNOL a une connaissance et une vision, notamment sur la rédaction du cahier des charges, cela peut être très intéressant qu'il soit consulté sur le sujet.

Pour faire suite à une question concernant les archives et la fermeture du Syndicat, **Monsieur FAIST** pense que ces deux actions doivent être faites en parallèle et qu'il ne faut pas attendre d'avoir le retour des archives, mais qu'il faut préparer tout le travail de fermeture du Syndicat dès maintenant.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18h40.